

A la réunion de septembre de l'Assemblée de la Société des Nations, la Clause facultative du Statut de la Cour Permanente, décrétant l'arbitrage des conflits qui lui sont justifiables, a été signée au nom du Canada et des autres nations de la Communauté britannique. Elle sera soumise à votre approbation.

En conformité des recommandations de la Conférence impériale de 1926, une conférence a été tenue à Londres, l'automne dernier, pour étudier certains aspects de l'application des lois des Dominions et de celles qui concernent la marine marchande. Le rapport de la Conférence vous sera présenté.

L'été dernier, le gouvernement de Sa Majesté au Canada invita tous les autres gouvernements de Sa Majesté à prendre part à une conférence économique impériale dans notre pays, à une date aussi rapprochée que possible. On a constaté toutefois qu'il conviendrait mieux à la plupart des gouvernements de tenir cette conférence économique à Londres, à la même époque que la Conférence impériale, au commencement de l'automne prochain. Il en fut donc ainsi décidé.

De concert avec les autres membres de la Communauté des nations britanniques, le Canada prend part à l'heure actuelle à la conférence relative à la limitation des armements navals, qui a été ouverte par Sa Majesté, le 21 janvier, à Londres. On entretient le ferme espoir que les débats commencés sous d'aussi heureux auspices auront pour effet de réduire sensiblement les rivalités internationales et de raffermir les sentiments de sécurité et de bienveillance entre les nations.

Le comité judiciaire du Conseil privé ayant décidé que les femmes sont éligibles au sénat canadien, j'ai été très heureux, agissant d'après l'avis de mes ministres, de profiter de la première occasion pour mander une femme au sénat. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, les femmes ont obtenu le même droit que les hommes à la représentation dans les deux Chambres du Parlement.

Entre autres mesures, vous serez invités à étudier des amendements à la loi des Elections, à la loi des Faillites, à la loi des Compagnies et au code criminel.

*Membres de la Chambre des communes,*

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses pour l'année prochaine seront soumis à votre examen.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

En vous invitant de nouveau à étudier attentivement les importantes mesures qui vous seront proposées, je prie la divine Providence de continuer à guider vos délibérations et à les bénir.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance.

PRIÈRES.

L'honorable M. Dandurand présente au Sénat un bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.